

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le règlement des sinistres automobiles démystifié

*Un nouvel outil en ligne pour mieux comprendre chaque étape
du règlement d'un sinistre auto.*

Montréal, le 30 mars 2015 – Complexe le règlement d'un sinistre en assurance auto? Pas tant que ça! Le Groupement des assureurs automobiles (GAA) vient de dévoiler un nouvel outil en ligne qui permet aux conducteurs victimes d'un accident, d'un vol ou de tout autre sinistre, de savoir comment procéder, étape par étape.

Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans toutes les démarches à faire lorsque l'on est victime d'un sinistre avec son véhicule. Faut-il appeler les policiers? Qui détermine la responsabilité? Peut-on choisir son réparateur? Pièces neuves ou pièces usagées? Comment est déterminée une perte totale? C'est justement pour répondre à ces questions et à bien d'autres que le [GAA](#) a développé l'outil [Règlement d'un sinistre auto](#). L'outil en ligne accompagne les automobilistes dans le processus de règlement, leur propose des scénarios possibles, et répond à plusieurs de leurs questions.

Cet outil dynamique et convivial est conçu dans le but de répondre au besoin des consommateurs d'être bien informés et mieux préparés lorsque survient un pépin. En effet, les questions relatives au règlement des sinistres automobiles représentent près du quart de tous les appels en assurance auto reçus en 2014 au Centre d'information sur les assurances (CIA).

« Nous avons constaté que ce sujet suscite beaucoup d'intérêt chez les automobilistes qui appellent au CIA. Les questions en lien avec le règlement des sinistres autos portent notamment sur la Convention d'indemnisation directe, sur l'estimation des dommages et sur le Fichier central des sinistres automobiles : Trois thèmes qui sont traités et expliqués par notre outil », souligne Line Crevier, responsable des affaires techniques et du Centre d'information sur les assurances au GAA.

Au fil des ans, le GAA a développé plusieurs outils destinés à simplifier le processus de règlement des sinistres automobiles. « L'outil de règlement d'un sinistre auto en ligne s'inscrit parfaitement dans le mandat du GAA de soutenir et d'éclairer les consommateurs en matière d'assurance automobile », indique M^{me} Crevier.

Rappelons qu'en 2013, au Québec seulement, ce sont plus de 600 000 réclamations en assurance automobile qui ont été soumises aux assureurs.

En plus de cet outil novateur, une foule de renseignements pertinents sur l'assurance auto sont disponibles sur le site www.gaa.qc.ca.

À propos du GAA

Le Groupement des assureurs automobiles a pour mission de participer activement au développement de l'industrie de l'assurance automobile au Québec en veillant aux intérêts des consommateurs, notamment en garantissant l'accès à l'assurance, en simplifiant le règlement des sinistres et en favorisant une tarification juste et équitable par la publication de données statistiques.

– 30 –

Renseignements (journalistes uniquement) :

Caroline Phémus

Conseillère en affaires publiques

Téléphone : 514 288-1563, poste 2232